

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 457

présenté par  
M. Hetzel et M. Tian

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la seconde phrase de l'alinéa 40, après le mot :

« innovantes »

insérer les mots :

« et efficaces »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La plus-value d'une organisation pédagogique ne dépend pas seulement de son caractère innovant mais aussi de son efficacité.